

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

CESVI TUNISIE

EXERCICE 2022

YOUSSEF ABOUDA

Expert-comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

26, Rue Ali Ben Khalifa, El Menzeh 9

1013 - Tunis - Tunisie

Tel : +216 99 726 353 - Fax : +216 70 039 579

Email : you.abouda@gmail.com

Web : www.audit-comptable-tunisie.com

SEPTEMBRE 2024

**MESSIEURS LES MEMBRE DU COMITE DE
DIRECTEUR DE CESVI TUNISIE**

RAPPORT GENERAL

Rapport sur les états financiers annuels

Opinion avec réserves

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par **CESVI TUNISIE**, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **CESVI TUNISIE**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **137 712 DT**, y compris d'un résultat des produits sur les charges nul.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions exposées décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ces derniers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des produits et des charges de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **de CESVI TUNISIE** conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des valeurs d'exploitation de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2022 à cause de notre nomination postérieure à cette date.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- 1- Pour donner suite à des investigation effectué par La Brigades nationale d'Investigation dans les Crimes Economiques relevant de la police judiciaire de Gorjani, une affaire en justice numéro 58402 a été ouverte au tribunal de première instance de Tunis contre les dirigeants et les employés de CESVI TUNISIE pour blanchiment d'argent par association de malfaiteurs en exploitant les facilités accordées par les caractéristiques de l'activité professionnelles et sociale et de l'emploi provenant de financements étrangers sans respecter les règles et règlements applicables, l'escroquerie et la détention et l'utilisation de documents frauduleux. Cette affaire est actuellement devant le juge d'instruction encours d'enquête.
- 2- Au cours des exercices antérieurs, CESVI TUNISIE a constaté dans ses livres comptables des opérations ne se rapportant pas a CESVI TUNISIE mais à CESVI Fondazione – ETS (CESVI Italie). Ces opérations se rapporte à :
 - Des transactions qui se rapportent à des comptes bancaires ouverts chez la BIAT au nom de CESVI ITALIE ;
 - Des transactions qui se rapportent à des caisses tenues par CESVI TUNISIE pour le compte de CESVIE ITALIE ;
 - Des transactions qui se rapporte à des contrats de financement de projets matérialisés par des contrats signé entre les donateurs et CESVI ITALIE. Ces projets sont à réaliser par CESVI LIBYE.

En application de la convention comptable « L'entité », une correction d'erreur a été constaté dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ayant un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 qui se détaille comme suit :

- ✓ Une réduction de la situation financière de CESVI TUNISIE au 31 décembre 2021 de 1 455 728 dinars (voir note aux états financier numéro 8) ;
- ✓ Une réduction de l'Excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 820 462 dinars (voir note aux états financier numéro 8).

Et pour répondre à l'activité particulière de CESVI TUNISIE qui est un bureau de logistique pour CESVI LIBYE, CESVI TUNISIE a annexé aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 une nouvelle note se rapportant aux engagements hors bilan comportant les informations suivantes :

- Le solde des comptes bancaires ouvert chez la BIAT au nom de CESVIE ITALIE au 31 décembre 2022
- Le solde des caisses tenues pour le compte de CESVI ITALIE au 31 décembre 2022
- Le total des transactions (encaissement et décaissement) réalisées au cours de l'exercice 2022 par CESVI TUNISIE pour le compte de CESVI Italie dans le cadre des projets de CESVI LIBYE ;

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les membre du Comité de **CESVI TUNISIE** est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de **CESVI TUNISIE**.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

P/ CABINET YOUSSEF ABOUDA



Youssef ABOUDA
Tunis, le 14 septembre 2024

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
			Après modification	Avant modification
Liquidités et équivalents de liquidités		-	-	1 510 147
Autres actifs courants	3	-	954	954
Créances et comptes rattachés	4	38 008	54 420	-
Immobilisations financières		-	-	-
Immobilisations corporelles	5	172 476	106 357	106 357
Moins : amortissements		-73 690	-36 257	-36 257
		98 786	70 101	70 101
Immobilisations incorporelles	5	3 049	2 319	2 319
Moins : amortissements		-2 131	-628	-628
		918	1 691	1 691
TOTAL DES ACTIFS		137 712	127 165	1 582 893

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - PASSIFS ET ACTIFS NETS

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
				Après modification	Avant modification
PASSIFS	Autres passifs courants	6	30 980	53 116	63 056
	Fournisseurs et comptes rattachés	7	7 029	2 259	2 259
	Total des passifs		38 009	55 374	65 315
ACTIFS NETS	Dotations		-	-	-
	Apports affectés à des immobilisations		99 704	71 791	71 791
	Excédents reportés		-	-	625 326
	Excédents de l'exercice		-	-	820 461
	Total des actifs nets	8	99 704	71 791	1 517 578
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS			137 712	127 165	1 582 893

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le	Exercice clos le 31 décembre 2021	
			31 décembre 2022	Après modification	Avant modification
PRODUITS	Cotisation des adhérents		-	-	-
	Revenus des activités et manifestations		-	-	-
	Subventions de fonctionnement	9	455 840	483 437	15 799 198
	Apports non monétaires		-	-	-
	Autres Apports		-	-	-
	Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		38 936	26 712	26 712
	Autres gains		-	-	42
	Total des produits		494 776	510 150	15 825 953
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'approvisionnements consommés	10	27 000	29 466	29 466
	Charges de personnel	11	181 841	202 604	202 604
	Dotations aux amortissements et aux provisions		33 333	9 678	9 678
	Autres charges courante	12	252 602	268 402	14 899 010
	Charges financières nettes		-	-	-135 409
	Autres pertes		-	-	144
	Total des charges d'exploitation		494 776	510 150	15 005 492
	EXCEDENTS DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		-	-	820 461

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le	Exercice clos le 31 décembre 2021	
			31 décembre 2022	Après modification	Avant modification
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS COURANTES	Encaissement des cotisations des adhérents		-	-	-
	Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-	-
	Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-	15 799 199
	Encaissement d'autres revenus et apports		-	-	-
	Décaissement des sommes versées aux tiers		-	-	-14 781 874
	Décaissement des rémunérations versées au personnel		-	-	-202 604
	Autres Décaissement des activités courantes		-	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités courantes		-	-	814 721
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-25 035
	Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-	-	-25 035
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Encaissement des dotations		-	-	-
	Encaissement des subventions d'investissement		-	-	25 035
	Encaissement des apports		-	-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-	25 035
	Variation de trésorerie		-	-	814 721
	Trésorerie au début de l'exercice		-	-	695 427
	Trésorerie à la clôture de l'exercice		-	-	1 510 148

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)